

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ARCA FLORILEGE

FR0007024930

Société de gestion : Financière de l'Oxer

OPCVM conforme aux normes européennes

### Objectifs et politique d'investissement

OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE de classification « Actions des pays de l'Union européenne », son objectif de gestion moyen - long terme est de réaliser une performance équivalente à celle de l'indice Euro STOXX dividendes nets réinvestis en clôture.

ARCA FLORILEGE est un FCP qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de l'Union européenne. La stratégie d'investissement repose sur une sélection active de valeurs (gestion «stock picking»). L'approche fondamentale et le potentiel de valorisation à moyen terme des actions sont des éléments privilégiés lors de la sélection des valeurs. L'approche fondamentale repose notamment sur l'analyse, pour chaque société, de sa stratégie, du potentiel de croissance de ses activités, de la visibilité sur ses futurs résultats, de sa structure de bilan. L'évaluation vise à quantifier le potentiel de valorisation de chaque titre et à apprécier le moment boursier favorable à l'investissement. Une attention particulière est portée au rapport entre valorisation et croissance escomptée, l'objectif général étant de rechercher une croissance des bénéfices et des cash-flows à court - moyen terme, mais également une valorisation de ces perspectives de croissance anormalement traitées par les marchés boursiers. Une appréciation qualitative est portée en complément sur le management des entreprises et la qualité de la communication financière.

Le fonds pourra être exposé aux actions de sociétés de toutes capitalisations et de tous secteurs. Il est éligible au PEA et, à ce titre investit au minimum 75% de son actif en titres et droits éligibles au PEA. L'actif du fonds pourra être exposé entre 60% et 120% sur le marché des actions des pays de l'Union européenne.

Dans cette limite la gestion pourra utiliser des instruments financiers à terme notamment sur actions et sur indices actions en couverture des titres détenus, pour ajuster ou augmenter l'exposition au risque actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

En outre, jusqu'à 25% de l'actif du fonds peut-être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investissement grade à titre principal est au minimum simple A. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notations.

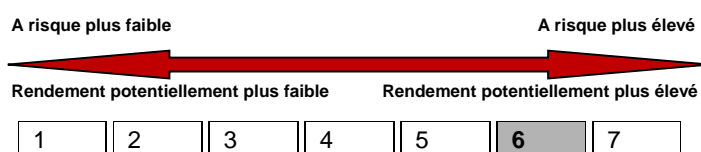
Le fonds est notamment exposé au risque de change sur les devises de l'Union européenne autres que l'Euro jusqu'à 100% de son actif net.

L'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE pourra intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou organisé pour couvrir au risque de change et action et exposer voire surexposer (exposition action jusqu'à 120% de l'actif net) le portefeuille au risque action.

Le fonds capitalise ses revenus ; ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris sur demande auprès de Cacéis Bank. Les demandes sont centralisées tous les jours (J) jusqu'à 12 heures 30 minutes chez Cacéis Bank et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation quotidienne].

### Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

#### Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 6 ] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé d'actions des pays de l'Union européenne.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le fonds peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le recours à de tels instruments se fera à des fins de couverture de risques (change, action, etc...) et/ou de manière temporaire, d'exposition (afin de faire face, par exemple, à de forts mouvements de souscriptions et rachats).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.29%*

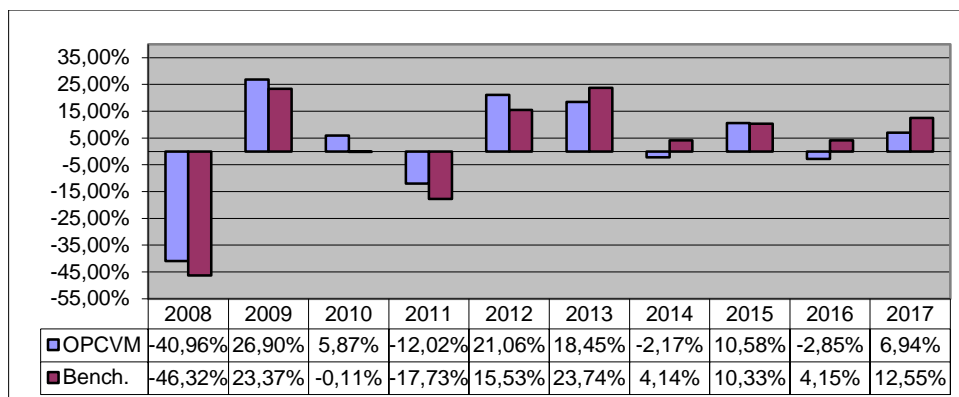
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence à compter du 01/03/2013. Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.001%

\* Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.financiere-oxer.fr](http://www.financiere-oxer.fr)

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 31/07/1998

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

## Informations pratiques

**Dépositaire** : CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de

FINANCIERE DE L'OXER – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité** : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de FINANCIERE DE L'OXER ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

ARCA FLORILEGE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FINANCIERE DE L'OXER est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : [www.financiere-oxer.fr](http://www.financiere-oxer.fr)

Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis sur simple demande écrite auprès de :

FINANCIERE DE L'OXER – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21/02/2018.